

Chaire internationale

M. Harris MEMEL-FOTÉ, professeur

Dans la chaire internationale où j'ai eu l'honneur d'être invité cette année, mon activité scientifique s'est exercée en France, en Italie et en Angleterre, par l'enseignement, par la direction de séminaires et par la participation à des colloques.

Cours

Un objectif principal m'a guidé : faire connaître et reconnaître comme un esclavage véritable ou authentique une forme très ancienne et très répandue d'esclavage qui n'est disqualifiée, négligée, voire niée comme esclavage que parce qu'elle est méconnue : *l'esclavage lignager* ; l'évoque de façon inexacte la notion étroite d'esclavage patriarcal ou d'esclavage domestique. Pour atteindre cet objectif, force a été de rappeler où commençaient les ruptures qu'il a fallu opérer tant dans la méthode d'investigation que dans la méthode d'exposition.

La première rupture avec la tradition d'études empiriques sur l'esclavage dans les sociétés lignagères a été de comparer les faits de société patrilinéaire et les faits de société matrilinéaire ; en l'occurrence, *six* sociétés patrilinéaires et *trois* sociétés matrilinéaires ont été retenues dans la Côte d'Ivoire précoloniale, toutes sociétés appartenant à trois ensembles ethno-linguistiques et culturels de l'Afrique de l'Ouest : ensemble *mande* (Kweni ou Guro, Gban ou Gagu), ensemble *kru* (Bete, Kwadia, Neyo), ensemble *akan* (Abe, Alladian, Essuma, Odjukru).

La deuxième rupture, d'ordre théorique, a été d'opter, contre la notion polysémique héritée de la philosophie aristotélicienne, pour un concept univoque d'esclavage, emprunté à la tradition d'anthropologie économique issue de Karl Marx et M. Finley. D'une part, la personne-marchandise produite par l'aliénation et l'appropriation marchandes se trouve affligée d'une infériorité plus radicale que celle des cadets sociaux (libres) et des autres étrangers annexés aux lignages (captif, gagé, otage, adopté ou adrogé) ; d'autre part, l'esclavage se trouve ainsi mieux distingué des autres formes de dépendance : captivité, clientélisme, servage, salariat.

La troisième rupture consiste à envisager l'analyse des faits d'esclavage du point de vue non d'une discipline, mais de plusieurs disciplines à la fois : ici du point de vue de l'anthropologie des droits de l'homme, du point de vue de l'histoire sociale et économique, du point de vue de l'anthropologie de l'esclavage.

Sous le titre : *L'esclavage lignager africain et l'anthropologie des droits de l'homme*, la leçon inaugurale introduit à la première perspective. Cette leçon établit d'abord les sociétés lignagères dans le cadre théorique universel. Comme toutes les sociétés humaines, les sociétés lignagères qui sont en cause ne possèdent pas seulement des systèmes de droit positif, ainsi que l'a établi l'anthropologie juridique, mais elles possèdent également un noyau minimal de droits de l'homme en même temps qu'elles violent des droits de l'homme suivant des modalités particulières.

Ensuite, cette leçon élucide les fondements indigènes des droits avant d'énoncer les droits. Si, pour le philosophe moderne, la dignité qui fonde les droits réside dans le caractère infini en valeur de la liberté métaphysique, pour l'homme des sociétés lignagères ici considérées cette dignité que désignent l'esprit et le nom a deux sources : l'une, religieuse, renvoie à la personne en tant que figure et messenger de la divinité ; l'autre, morale, est la volonté absolue du bien et du mal — *gozê, gu, ag-n* — dont le possesseur peut mésuser comme c'est le cas du *gozêgnon, gugnnon, agnu* — appelé sorcier de façon incorrecte.

Les droits qui reviennent à cette dignité chez tous sont des droits humains, sociaux, économiques, culturels avant d'être des droits politiques. Tels sont le droit à la vie, le droit à la vie humaine (alimentation, logis, vêtement, santé, éducation, jeu), le droit à la paternité, à la maternité et à la filialité et le droit à la fraternité ou à la sororité. Tels sont les droits au mariage, à la maison, à la famille, au patrimoine, au matrimoine. Tels les droits de participation à la vie publique, au partage des biens communs, à la belle mort et l'inviolabilité des enfants, des femmes, des personnes âgées dans la guerre.

Enfin, cette leçon introduit les concepts analytiques de l'esclavage du point de vue de cette anthropologie. En fonction de cette possession de droits qui constitue la plénitude sociale, on distingue en effet deux niveaux de *dépossession* de droits ou de *déchéance*. Le premier niveau est celui des hommes et des femmes libres. Tels sont les captifs et captives de guerre que l'on peut racheter ; tels sont les criminels ou délinquants dont la peine peut venir à terme.

Le second niveau de déchéance ou dépossession est celui qui atteint les esclaves. Par la vente qui finalise en effet une captivité, une excommunication sociale ou une condamnation, une femme ou un homme déchu bascule définitivement dans l'esclavage. Là, tant que le sort le préserve en vie dans les rapports de reproduction, de production, et d'instrument politique, sa déchéance reste *inachevée*. Le jour où le sort le destine à une *immolation* et au *sacrifice*, sa déchéance s'achève et sera *parfaite*. Les survivants qui entrent en résistance ou en contestation participent au cycle de la *repossession* des droits perdus ou de la

réhabilitation. Les uns connaissent une *réhabilitation subjective*, s'ils sont acteurs et sujets de la repossesion ; par la *réhabilitation objective* au contraire, d'autres bénéficient d'une *rédemption* ; le plus célèbre et le plus heureux rédimé reste le bel esclave kweni racheté pour sa beauté par un chef bété, libéré pour son savoir médical et devenu chef de village, successeur de son maître : Guédé Titiku « le Noir ».

Cette anthropologie des droits nous libère de deux illusions. Tout d'abord il n'y a pas de table rase : les sociétés lignagères ont produit et vécu des droits humains. Mais ces droits restent marqués de deux tares : ils sont limités par l'androcentrisme et la séniorité et ils comportent des contradictions avec leurs principes. Ensuite l'abolition juridico-politique n'est pas la fin de l'esclavage du point de vue anthropologique.

Sous le titre : *L'esclavage lignager en Afrique nubienne : une question d'anthropologie et d'histoire*, le cours réintroduit l'histoire sociale et économique. Cet esclavage dont nous traitons a partie liée en effet avec trois conjonctures. Toutes les sociétés ici désignées ont connu une ère *ante-esclavagiste* qui pour certaines ne s'achève qu'à la fin du XIX^e siècle. Si nous commençons notre histoire au XVIII^e siècle pour accorder historiographie et historiodictie, la première conjoncture est l'avènement de l'économie-monde qui s'ouvre pour l'Afrique occidentale au XV^e siècle et atteint son apogée au XVIII-XIX^e s. Elle a rendu possible la formation d'une *classe compradore*, celle des gens riches : *brembi* essuma, *ahandjrê-bo* alladian, *fua* kweni, *perpagnoa* neyo. Trois grands espaces d'échange sont ouverts à ses activités ; des monnaies caractérisent ces espaces : aigri, sel, or, manilles dans l'espace akan, au sud-est ; cola, *sombe* ou monnaie de fer, dans l'espace mande au nord-ouest ; arme à feu, or, ivoire, sur la côte atlantique.

La deuxième conjoncture s'identifie du point de vue économique au passage de la « traite négrière atlantique à la traite de l'huile et des amandes de palme » et du point de vue politique à l'affrontement entre l'impérialisme français et l'expansionnisme de l'Almany Samory Turé. L'essor économique de la région littorale et lagunaire se trouve associé à l'exploitation de l'or dans le Baule-sud (Kokumbo), autant qu'à l'expansion du commerce de cola dans le nord-ouest. C'est le moment où la nouvelle richesse de l'huile de palme liée à la montée de Samory engendre en pays odjukru la fête de la fortune (*angbandji-iri*) avec dénombrement de 10 à 20 esclaves selon les fédérations de villages. Pour se protéger contre les Français qui le harcèlent, Samory dévaste les pays qui refusent son hégémonie et vend les habitants pour se procurer des armes et munitions. Voilà pourquoi et comment le marché des esclaves devient saturé et pourquoi les prix des esclaves baissent considérablement dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle.

Troisième conjoncture, la colonisation eut des effets contradictoires encore que globalement bénéfiques pour les esclaves. C'est que d'abord l'État colonial hésita dès 1894 à reconnaître la réalité de la traite et de l'esclavage suivant la stratégie

du Gouverneur Binger. Ensuite le décret du 12/12/1905 du Gouverneur Général William-Ponty abolissant la traite ne fut exécuté en Côte d'Ivoire qu'en juin 1907. A côté des anciens esclaves qui émigrèrent vers les villes, et de ceux qui tentèrent de retrouver le pays natal, sont demeurés auprès des maîtres les anciens esclaves arrivés jeunes, les esclaves âgés, les vernacles et les esclaves unis à des conjoints esclaves ou libres.

Du point de vue de l'anthropologie de l'esclavage, trois acquis peuvent être retenus comme hypothèses pour les recherches futures. Premier acquis : sur la base des inégalités premières de sexe, d'âge, de statut, l'esclavage instaure une infériorité radicale par rapport aux cadets sociaux dans tous les domaines : rapports de procréation, rapports de production, rapports de pouvoir, rapports de consommation, jusque dans la mort où les esclaves sont des *déchets sociaux et culturels*.

Deuxième acquis : trois types de formation caractérisent cet esclavage. Le premier type est nettement *domestique*. Peu nombreux, les esclaves n'ont qu'une fonction économique insignifiante. Telles sont les sociétés Gban, Kwadia, Bete. Les formes symboliques y dominent avec une idéologie destinée à raviver le sentiment de la pureté lignagère, de l'identité ethnique et de la liberté des ingénus ou nés libres. Le deuxième type est *esclavagiste* au sens économique : les esclaves y occupent une place prépondérante comme classe exploitée et dominée dans les hameaux de fabrication de sel (Essuma), du transport de l'huile de palme (Alladian) ou d'agriculture vivrière (Neyo). Ici, s'équilibrent, semble-t-il, les formes sociales et économiques et les formes idéologiques et politiques. L'idéologie exalte la richesse dont les esclaves sont une composante dans le temps où les détenteurs du pouvoir politique constituent la classe dominante. Telles sont, à un degré relatif, la société *neyo* et, à un degré absolu, la société *essuma* comme chefferie. Le troisième type est intermédiaire entre les deux précédents : une minorité de grands propriétaires d'esclaves se superpose à une majorité de petits propriétaires d'esclaves et des lignages sans esclave (Abe, Alladian, Kweni, Odjukru). Dans cette coexistence du système domestique et du système esclavagiste dominant plutôt des formes idéologiques et politiques de réification.

Troisième acquis : la permanence et l'importance partout de l'idéologie. Antériorité de l'idéologie esclavagiste, mise en œuvre de l'idéologie dans l'institution, survivance de l'idéologie à l'institution, institution comme rapport social total, du type rapport aîné-cadet, ces caractéristiques imposent l'hypothèse que l'idéologie joue ici un rôle capital, particulier à une culture dans son histoire longue.

H. M.F.

SÉMINAIRE SUR L'ESCLAVAGE

Claude MEILLASSOUX (anthropologue CNRS). 5 janvier 1996 : « Tableau des traits intérieures de l'Afrique du Moyen-âge à l'époque moderne » ; 5 avril

1996 : « Les non parents dans l'esclavage marchand et l'esclavage aristocratique. Exemple de l'Afrique occidentale ».

Louis SALA-MOLINS (Philosophe, Université de Toulouse Le Mirail) 12 janvier 1996 : « Les ratés des Lumières » ; 14 juin : « L'esclavage dans l'Europe médiévale ».

Pierre FRANKLIN TAVARÈS (Philosophe). 19 janvier 1996 : « Hégel, philosophe anti-esclavagiste ».

Mme MYRIAM COTTIAS (Historienne, CNRS). 26 janvier 1996 : « Esclavage et créolisation : le cas des Antilles françaises ».

Pierre PELLEGRIN (Historien de la Philosophie, CNRS). 12 avril 1996 : « Penser l'esclavage en Grèce antique » ; 17 mai 1996 : « Penser l'esclavage en Grèce antique (suite et fin) »

Mme Katia de QUEIROS MATTOSO (Historienne, Université ParisIV). 3 mai 1996 : « La famille esclave au Brésil. Accords et Controverses ».

Mme Ariane DELUZ (Anthropologue, Laboratoire d'anthropologie sociale, Collège de France). 24 mai 1996 : « L'esclavage et son symbolisme chez les Gouro (Côte d'Ivoire) ».

Mr Bogumil JEWSIEWICKI (Historien, Université Laval, Québec). 31 mai 1996 : « La marche des esclaves : figures de l'inégalité dans les discours et dans l'imaginaire populaires au Zaïre ».

Mme Arlette GAUTIER (Historienne, Université Paris X, Nanterre). 7 juin 1996 : « Le genre de l'esclavage ».

Mr Chrisophe WONDJI (Historien, Université d'Abidjan UNESCO) 21 juin 1996 : « Esclavage et société dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire précoloniale ».

COLLOQUES

— 9-11 mai 1996 : Colloque sur *Identité et pouvoir en Afrique occidentale*, Université d'Urbino, Italie. Communication : « Un mythe politique des Akan en Côte d'Ivoire »

— 19-22 juin 1996 : Colloque sur les *Dépendances sociales : une approche comparative*. EHESS, 54 Bld Raspail, Paris. Présidence de la séance du 20 juin. Communication : « Un domaine méconnu d'étude comparée : l'esclavage lignager ».

— 22-23 juin 1996 : Colloque sur *La Considération : honneur, respect, reconnaissance dans les sociétés démocratiques contemporaines*. Communication : « Des sociétés de la honte aux sociétés de la considération ».

PUBLICATION

Au Prof. Fabio Viti, de l'Université d'Urbino, j'ai remis pour publication un article de 68 pages dactylographiées dont le résumé a paru dans *Hommage à Marguerite Dupire* : « *L'esclavage sur la Côte ivoirienne du XV^e au XVII^e siècles. Faits et problèmes* ».